



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la  
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,  
de la Concertation et de l'Environnement  
Mission Environnement et Enquêtes publiques**

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 30 septembre 2022, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'établissement d'un plan de prévention des risques miniers et carrières souterraines de pierre à ciment sur le territoire de la commune de la BOUILLADISSE.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente-et-un jours consécutifs, **du lundi 07 novembre 2022 au mercredi 07 décembre 2022 inclus**, en mairie de LA BOUILLADISSE (Mairie de LA BOUILLADISSE - Accueil de la Mairie - place de la Libération, Hôtel de ville 13720 LA BOUILLADISSE), siège de l'enquête.

Selon la réglementation en vigueur applicable au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face au contexte sanitaire/COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au jeudi 8h à 12h et 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421) – Contact préalable au 04 84 35 42 47 (42 46) / 06 70 89 60 02.
- consulter le dossier via le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Bouilladisse-la> ou sur le registre dématérialisé <https://www.registredemat.fr/pprmc-labouilladisse> ;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de LA BOUILLADISSE;
- consigner ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant <https://www.registredemat.fr/pprmc-labouilladisse> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet précité de la préfecture ou par courriel à l'adresse suivante: [pprmc-labouilladisse@registredemat.fr](mailto:pprmc-labouilladisse@registredemat.fr), du lundi 07 novembre 2022 (09H00) au mercredi 07 décembre 2022 (17h00) inclus.

Monsieur RECEVEUR Joseph, Ancien Directeur établissement social, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- Lundi 7 novembre 2022 de 14 h à 17 h ;
- Mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h ;
- Jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h ;
- Vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h ;
- Mercredi 7 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public<sup>1</sup> transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité ou accessible depuis site internet de la Préfecture précité.

Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

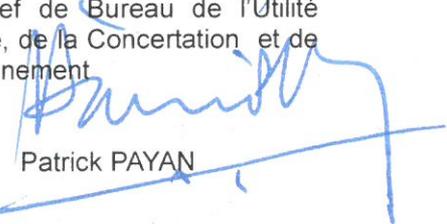
A l'issue de l'enquête, le Plan de Prévention des Risques Miniers/ Carrière souterraine, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône (Art R562-9 du code de l'environnement).

Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme (Art L562-4 du code de l'environnement).

La personne responsable du projet est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme /Pôle Risques - Tel: 04 91 28 41 29 (ou 54 56).

Fait à Marseille, le 07 OCT. 2022

Le Chef de Bureau de l'Utilité  
Publique, de la Concertation et de  
l'Environnement

  
Patrick PAYAN

<sup>1</sup> Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.